

REFORME DU LGT:

Carte des spécialités et calcul de la DHG



La mise en œuvre du tri social

Logo de l'article :



Mardi 18 décembre s'est tenu le groupe de travail académique sur la carte des enseignements de spécialité des classes de première générale pour la rentrée prochaine. Les craintes de la CGT Educ'Action ont été confirmées par le rectorat : la mise en œuvre pratique de la réforme correspond à son esprit en organisant le tri social des lycéens. Les lycées accueillant des élèves de milieux défavorisés verront leur offre de formation diminuer et les conditions d'études des élèves et de travail des personnels se dégrader fortement. Alors que les débats devaient porter sur la carte des spécialités, les représentants de la CGT Educ'action ont tenu à aborder la question des moyens horaires.

La carte des spécialités accroît les inégalités entre les territoires

Le rectorat nous a annoncé qu'afin de « préserver les ressources humaines », il s'était rapproché le plus possible de l'existant. Si c'est effectivement le cas pour les spécialités correspondant aux séries actuelles (un établissement accueillant les séries S, ES et L dispose des 7 spécialités correspondantes), c'est loin d'être le cas pour les rares comme les spécialités artistiques.

Les spécialités artistiques ont été attribuées aux établissements dans lesquels un nombre significatif d'élèves a présenté l'option dite « lourde » au bac 2018. Ils sont dans une écrasante majorité située à

la proximité de Paris. Les autres établissements pourront faire le choix de les financer au détriment des dédoublements, des autres options (notamment les LV3) et de l'AP.

Les effectifs des groupes de spécialités ne pourront être fixés qu'à l'issue du deuxième trimestre. Signe de l'impréparation de cette réforme, le rectorat n'avait pas anticipé les conséquences de cette date tardive sur les moyens horaires (les effectifs des groupes influent sur le calcul de la dotation), ni sur les postes (les enseignants victimes de la suppression de leur poste doivent pour bénéficier d'une mesure de carte scolaire participer au mouvement intra qui commence le 11 mars), ni sur les agents du rectorat qui subiront les conséquences de l'improvisation de leur direction.

Des classes à 35 avec moins de marge de manœuvre



Les établissements les moins favorisés seront contraints d'utiliser la quasi-totalité de cette marge pour dédoubler sans pouvoir atteindre les effectifs moyens actuels. Les établissements les plus favorisés pourront développer l'AP, les options, voire financer des projets.

Face à une attaque d'une telle ampleur contre nos conditions de travail et l'égalité de nos élèves, la CGT Educ'action appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir le retrait de cette réforme.

Exigeons un lycée ambitieux donnant à toutes et tous les élèves accès à la culture et à l'émancipation !